

Vous allez passer une IRM...

Informations et Consentement Patient

Ce consentement doit être rapporté rempli et signé le jour de votre examen IRM.

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un examen IRM. Il sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser. Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin prescripteur. L'IRM (Imagerie par Résonance Magnétique) est un examen non irradiant qui repose sur l'utilisation de champs électromagnétiques. Pour les intensités utilisées, il n'a jamais été décrit de conséquences particulières pour l'homme. Le mot Magnétique indique que l'appareil comporte un gros aimant, le mot Résonance indique que l'on va utiliser des ondes de radiofréquence comme celles des téléphones portables pour faire vibrer les nombreux noyaux d'hydrogène composant les tissus de votre corps, et fabriquer ainsi des images.

À votre arrivée, on vous posera, comme lors de la prise du rendez-vous, plusieurs questions dont la finalité est de valider que vous n'avez pas de contre-indications à la réalisation d'une IRM et de disposer des informations indispensables à la constitution de votre dossier médical et administratif afin de faciliter votre prise en charge.

Une fois l'accueil administratif réalisé, vous serez pris en charge par l'équipe de manipulateurs. Il vous sera demandé de retirer en cabine tout objet métallique (appareil dentaire, bijoux,...) et de vous mettre en « culotte » avec une « chemise patient ».

La réalisation d'un examen IRM nécessite une immobilité stricte de 10 min à 1h selon la région explorée. Il s'accompagne d'un bruit de fonctionnement (des protections auditives vous seront proposées).

Pendant votre examen, vous êtes en permanence en relation et sous le contrôle des manipulateurs et de l'équipe médicale.

Une injection peut être demandée par le médecin. Ce produit spécifique à l'IRM (Chélate de Gadolinium) est généralement bien toléré. D'éventuelles manifestations allergiques banales sont possibles (urticaire). De très graves réactions d'allergie sont tout à fait exceptionnelles. La piqûre peut provoquer la formation d'un petit hématome sans gravité, qui se résorbera spontanément en quelques jours. Lors de l'injection, sous l'effet de la pression, il peut se produire une fuite du produit sous la peau, au niveau de la veine. Cette complication est rare (un cas sur plusieurs centaines d'injections, généralement sans suites graves), et pourrait nécessiter exceptionnellement un traitement local. Certains examens peuvent nécessiter une prise en charge particulière (Exemples : IRM pelvienne : balisage des cavités naturelles, mise en place de sonde durant l'examen selon l'indication et le protocole d'acquisition du Radiologue responsable / IRM cardiaque : prélèvements sanguins avant/pendant l'examen possibles en fonction de la méthode de calcul de perfusion retenue par le Radiologue responsable / ...). Comme l'examen IRM, vous avez la liberté d'accepter ou de refuser cette prise en charge spécifique mais dans ce cas votre examen risque d'être incomplet. Votre refus devra être signalé auprès de la secrétaire lors de l'accueil et/ou du manipulateur, du Radiologue responsable de la vacation qui assureront votre prise en charge

A la fin de l'examen, un premier commentaire pourra vous être donné, il ne s'agira là que d'une première approche, car les images doivent être ensuite analysées sur un ordinateur par le médecin radiologue. Le compte-rendu écrit sera disponible dans les meilleurs délais.

Après votre retour à domicile : dans l'immense majorité des cas, vous ne ressentirez rien de particulier. N'hésitez pas cependant à signaler à l'équipe ou à votre médecin tout événement qui vous paraîtrait anormal.

Pour faciliter la gestion de votre dossier (administratif et image), le GIE IRMAS vous informe que vos données administratives seront informatisées via un Système d'information Radiologique et que vos images du jour et anciennes mises à disposition seront archivées selon la législation en vigueur et pourront être consultées par un médecin de l'établissement et du groupement.

Information spécifique sur l'Archivage des données images de votre examen

Le GIE IRMAS vous informe que les données médicales collectées à l'occasion des examens médicaux pratiqués sur tout patient à l'occasion d'une prise en charge seront, sauf désaccord de votre part, partagées dans une « communauté de partage d'examen ». Cette communauté permet aux établissements implantés dans la région d'avoir accès à votre historique médical dans l'hypothèse où un de ces établissements devrait vous prendre en charge. L'objectif est d'accélérer votre prise en charge et de disposer de l'ensemble des informations nécessaires pour vous offrir la meilleure prise en charge possible. Les établissements membres de cette communauté de partage sont les établissements suivants : CHU de St-Étienne, CH du Forez, Clinique Mutualiste, ICLN, RLS, Clinique du Parc, CH Pays du Gier, CH de Firminy. Le GIE IRMAS vous garantit que ces établissements n'accèdent à cette communauté de partage que dans le seul but de disposer plus rapidement des données nécessaires à votre prise en charge, et uniquement lorsque l'accès à votre historique s'avère nécessaire.

En acceptant de réaliser un examen au sein du GIE IRMAS, vous acceptez que vos données à caractère personnel soient accessibles par l'un des établissements précités via cette communauté de partage dans les conditions décrites ci-dessus. Vous disposez également de la possibilité de refuser que vos données soient renseignées dans la communauté de partage. Dans ce cas, vous pouvez le signaler au GIE IRMAS, et plus concrètement en le signalant auprès des personnes qui vous prendront en charge (Secrétaire lors de votre accueil / Manipulateur et Radiologue lors de la réalisation de votre examen), qui vous expliquerons les modalités de notification de votre refus et qui s'assureront alors que vos données ne seront pas rentrées dans cette communauté.

OUI NON

J'accepte de réaliser mon examen IRM et J'autorise l'équipe médicale et paramédicale à **pratiquer** tout geste nécessaire à la réalisation de cet examen.
(exemples : Injection, mise en place de sonde,...)

OUI NON

J'autorise le GIE IRMAS à **informatiser** mon dossier administratif

OUI NON

J'autorise le GIE IRMAS à **archiver** les images de mon examen (antériorités mises à disposition comprises, partage des images archivées entre les différentes structures intervenant sur les modalités du GIE IRMAS précitées plus haut « Communauté de partage ») selon la législation en vigueur et le RGPD.

Impossibilité de recueillir le consentement Patient (case Réservée au Service IRM)

Attestation consentement faite au nom de la personne qui va bénéficier de l'examen

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur avoir reçu et compris les informations mentionnées.

Fait à

Le

Signature : la vôtre ou celle de votre représentant légal

*Il est normal que vous vous posiez des questions. Nous espérons y avoir répondu.
N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.*